

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1168

Affectation du résultat 2014

Direction des Finances

**Rapporteur :** M. BRUMM Richard

**SEANCE DU 1 JUIN 2015**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 3 JUIN 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 22 MAI 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 4 JUIN 2015

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme LEVY (pouvoir à Mme MADELEINE), M. PHILIP (pouvoir à M. MALESKI), M. TETE (pouvoir à Mme CHEVALLIER), M. ROYER (pouvoir à Mme TAZDAIT), M. BOUDOT

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2015/1168 - AFFECTATION DU RESULTAT 2014 (DIRECTION DES FINANCES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 19 mai 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Il convient, en application des dispositions des instructions budgétaires et comptables M14 et M4, de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2014, issus du Compte administratif pour le Budget principal, chaque budget annexe et les états spéciaux d'arrondissement.

a) **Rappel des principes :**

1. L'arrêté des comptes 2014 permet de déterminer :

- le résultat 2014 de la section de fonctionnement.

Ce résultat est constitué par le résultat comptable constaté à la clôture de l'exercice (solde entre les recettes réelles et d'ordre et les dépenses réelles et d'ordre) augmenté de la quote-part du résultat 2013 de la section de fonctionnement reporté sur cette section (chapitre 002). Il est en excédent pour chacun des budgets.

- le solde d'exécution 2014 de la section d'investissement, celui-ci fait apparaître un besoin de financement pour les budgets 01 et 06.

- les restes à réaliser en investissement et en fonctionnement qui seront reportés au budget de l'exercice 2015.

2. Le résultat de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2014 doit **en priorité** couvrir le besoin en financement 2014 de la section d'investissement.

Le besoin en financement de la section d'investissement est égal au solde constaté entre d'une part, les dépenses d'investissement de l'exercice 2014, majorées du déficit d'investissement 2013 reporté (chapitre 001 en dépenses) et d'autre part, les recettes d'investissement propres à l'exercice 2014, majorées de la quote-part de l'excédent 2013 de fonctionnement affecté en investissement (compte 1068).

Les nomenclatures M14 et M4 précisent que le besoin en financement de la section d'investissement doit être corrigé des restes à réaliser de cette section en dépenses et en recettes.

3. Le solde du résultat de la section de fonctionnement après couverture du besoin en financement de la section d'investissement, **s'il est positif**, peut, selon la décision de notre assemblée, être affecté à la section d'investissement et/ou à la section de fonctionnement pour permettre :

- de financer les restes à réaliser 2014 en fonctionnement, s'il en existe.

- de ré-allouer en 2015, des crédits annulés en 2014.

- d'inscrire une réserve en fonctionnement et / ou en investissement pour dépenses imprévues au budget 2015.

- de contribuer au financement des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2015 en lieu et place d'une fraction de l'emprunt.

Les tableaux d'affectation des résultats ci-après détaillent ces opérations, après ajustement avec le compte de gestion.

**b) Affectation du résultat :**

A. Budget Principal :

A la clôture de l'exercice 2014, les résultats s'établissent ainsi :

<u>Fonctionnement :</u>	
Dépenses (a)	593 182 165,61 €
Recettes (b)	644 415 707,91 €
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	51 233 542,30 €
Résultat fonctionnement reporté N-1 (d)	542 498,47 €
<b>Résultat de clôture 2014 (e=c+d)</b>	<b>51 776 040,77 €</b>

<u>Investissement :</u>		
Recettes	Recettes N (a)	175 901 244,37 €
	Part excédent N-1 fonctionnement affecté (b)	64 103 355,23 €
	Recettes totales (c=a+b)	240 004 599,60 €
Dépenses	Dépenses N (d)	244 886 251,07 €
	Déficit N-1 investissement (e)	60 474 638,33 €
	Dépenses totales (f=d+e)	305 360 889,40 €
Solde d'exécution (g=c-f)		-65 356 289,80 €
Restes à réaliser	Recettes	16 700 054,00 €
	Dépenses	15 000 649,00 €
	Solde (h)	1 699 405,00 €
<b>Besoin de financement de l'investissement 2014 (i=g+h)</b>		<b>-63 656 884,80 €</b>

En rapprochant les sections, on constate donc :

Résultats 2014	
Excédent de fonctionnement	51 776 040,77 €
Besoin de financement de l'investissement	-63 656 884,80 €
<b>Solde global de clôture</b>	<b>-11 880 844,03 €</b>

En tenant compte des résultats ci-dessus, je vous propose de procéder à l'affectation conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :

Affectation sur 2015	
	51 776 040,77 €
Report à nouveau de fonctionnement au compte 002	0,00 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 001 (dépenses)	65 356 289,80 €

La Décision Modificative qui sera soumise à votre approbation en séance du Conseil municipal de juillet 2015 reprendra ces affectations.

**B. Budget annexe du Théâtre des Célestins :**

A la clôture de l'exercice 2014, les résultats s'établissent ainsi :

<b><u>Fonctionnement :</u></b>	
Dépenses (a)	7 549 937,47 €
Recettes (b)	7 835 843,82 €
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	285 906,35 €
Déficit de fonctionnement reporté N-1 (d)	-195 479,15 €
<b>Résultat de clôture 2014 (e=c+d)</b>	<b>90 427,20 €</b>

<u>Investissement :</u>		
Recettes	Recettes N (a)	344 604,32 €
	Excédent N-1 investissement (b)	99 865,78 €
	Recettes totales (c=a+b)	444 470,10 €
Dépenses	Dépenses N (d)	336 209,00 €
	Déficit N-1 investissement (e)	0,00 €
	Dépenses totales (f=d+e)	336 209,00 €
Solde d'exécution (g=c-f)		108 261,10 €
Restes à réaliser	Recettes	0,00 €
	Dépenses	25 499,24 €
	Solde (h)	-25 499,24 €
<b>Excédent de financement de l'investissement 2014 (i=g+h)</b>		<b>82 761,86 €</b>

En rapprochant les sections, on constate donc :

Résultats 2014	
Excédent de fonctionnement	90 427,20 €
Excédent de financement de l'investissement	82 761,86 €
<b>Solde global de clôture</b>	<b>173 189,06 €</b>

En tenant compte des résultats ci-dessus, je vous propose de procéder à l'affectation conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :

Affectation sur 2015	
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 001 (recettes)	108 261,10 €
Excédent de fonctionnement reporté au compte 002 (recettes)	90 427,20 €

La décision modificative qui sera soumise à votre approbation en séance du Conseil municipal de juillet 2015 reprendra ces affectations.

### C. Budget annexe des Halles de Lyon Paul Bocuse

A la clôture de l'exercice 2014, les résultats s'établissent ainsi :

<b><u>Fonctionnement :</u></b>	
Dépenses (a)	1 773 383,33 €
Recettes (b)	1 892 361,21 €
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	118 977,88 €
Résultat fonctionnement reporté N-1 (d)	0,00 €
<b>Résultat de clôture 2014 (e=c+d)</b>	<b>118 977,88 €</b>

<b><u>Investissement :</u></b>		
Recettes	Recettes N (a)	337 809,47 €
	Part excédent N-1 fonctionnement affecté (b)	156 029,69 €
	Recettes totales (c=a+b)	493 839,16 €
Dépenses	Dépenses N (d)	473 054,44 €
	Déficit N-1 investissement (e)	131 455,59 €
	Dépenses totales (f=d+e)	604 510,03 €
Solde d'exécution (g=c-f)		-110 670,87 €
Restes à réaliser	Recettes	0,00 €
	Dépenses	61 524,11 €
	Solde (h)	-61 524,11 €
<b>Besoin de financement de l'investissement 2014 (i=g+h)</b>		<b>-172 194,98 €</b>

En rapprochant les sections, on constate donc :

<b>Résultats 2014</b>	
Excédent de fonctionnement	118 977,88 €
Besoin de financement de l'investissement	-172 194,98 €
<b>Solde global de clôture</b>	<b>-53 217,10 €</b>

En tenant compte des résultats ci-dessus, je vous propose de procéder à l'affectation conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :

<b>Affectation sur 2015</b>	
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 001 (dépenses)	110 670,87 €
Report à nouveau de fonctionnement au compte 002	0,00 €
Au compte 1068	118 977,88 €

La décision modificative qui sera soumise à votre approbation en séance du Conseil Municipal de juillet 2015 reprendra ces affectations.

D. Etats spéciaux d'arrondissements :

A la clôture de l'exercice 2014, les résultats s'établissent par arrondissement selon le tableau ci-dessous.

Ces résultats font l'objet de délibérations d'affectation propres à chaque Conseil d'arrondissement. Ils dégagent, pour chacun d'entre eux, un excédent, affecté à chaque état spécial d'arrondissement au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté ».

Vous en trouverez ci-dessous la liste :

	<b>Résultat N-1</b>	<b>Résultat 2014</b>	<b>Résultat à affecter</b>	<b>Report en fonctionnement compte 002</b>
<b>1er arrondissement</b>	40 752,81 €	37 128,40 €	77 881,21 €	77 881,21 €
<b>2e arrondissement</b>	19 827,23 €	18 810,75 €	38 637,98 €	38 637,98 €
<b>3e arrondissement</b>	21 288,87 €	52 637,36 €	73 926,23 €	73 926,23 €
<b>4e arrondissement</b>	23 553,45 €	6 503,51 €	30 056,96 €	30 056,96 €
<b>5e arrondissement</b>	86 243,51 €	25 583,45 €	111 826,96 €	111 826,96 €
<b>6e arrondissement</b>	67 297,65 €	34 440,34 €	101 737,99 €	101 737,99 €
<b>7e arrondissement</b>	92 481,26 €	63 942,54 €	156 423,80 €	156 423,80 €
<b>8e arrondissement</b>	34 915,67 €	95 207,47 €	130 123,14 €	130 123,14 €
<b>9e arrondissement</b>	31 642,95 €	48 479,44 €	80 122,39 €	80 122,39 €

Vu les instructions budgétaires et comptables M14 et M4 ;

Vu le compte administratif 2014 ;

Où l'avis de la commission Finances, Commande Publique, Administration générale ;

**DELIBERE**

Les propositions d'affectation des résultats sus indiqués du Budget Principal, du budget annexe du Théâtre des Célestins, du Budget annexe des Halles de Lyon Paul Bocuse et des Etats spéciaux des Mairies d'Arrondissement sont approuvées.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

R. BRUMM